

Sans titre

SUCCESSION

Recel. - Eléments constitutifs. -
Elément intentionnel. - Défaut. -
Applications diverses. -
Non-révélation d'un contrat
d'assurance-vie non soumis à
rapport.

Faute d'élément intentionnel, la
non-révélation par un héritier de
l'existence d'un contrat
d'assurance-vie n'est pas
constitutive en elle-même d'un
recel successoral, dès lors que le
capital ou la rente payable au
décès du souscripteur et les primes
versées par lui, sauf preuve
judiciairement constatée du
caractère manifestement exagéré de
celles-ci eu égard à ses facultés,
ne sont pas soumis à rapport à la
succession.

1^{re} Civ. - 12 décembre 2007. REJET

N° 06-19.653. - C.A. Paris, 5
juillet 2006.

M. Bargue, Pt. - M. Rivière, Rap. -
M. Legoux, Av. Gén. - SCP Piwnica

Sans titre
et Molinié, SCP Célice, Blancpain
et Soltner, SCP Ghestin, Av.